

L'effondrement du don de sang

L'Établissement français du sang à Strasbourg s'alarme : la collecte a été divisée par deux, notamment en raison de l'annulation par les mairies des séances de don de sang, et tout particulièrement en Alsace.

La semaine dernière, l'EFS dans le Grand Est avait noté une chute de la collecte évaluée à environ 250 poches par jour. Cette semaine, la sanction est encore plus impressionnante : la perte quotidienne dépasse les 600 poches ! C'est la moitié du volume habituellement recueilli pour répondre aux besoins notamment des hôpitaux et des fabricants en produits dérivés du sang.

Les lieux de collecte autorisés car « vitaux et indispensables »

Pour l'instant, l'EFS parvient à préserver les stocks requis pour pallier toute pénurie, soit une visibilité d'une douzaine de jours de consommation environ. La raison en est simple : les hôpitaux eux-mêmes ont différé leurs interventions les moins urgentes, ce qui entraîne une moindre demande en produits de transfusion.

La crise provoquée par le coronavirus a donc deux versants : elle affecte en même temps la collecte de sang et la consommation hospitalière de sang. Mais, à terme, la situation pour l'EFS pourrait nettement se dégrader si l'épidémie frappait le circuit de collecte.

Les donneurs ne sont pas à cet



La perte quotidienne dépasse actuellement les 600 poches de sang. Photo L'Alsace/Hervé KIELWASSER

égard les uniques ou les principaux responsables de la décroissance accélérée de la collecte. Des maires ont annulé des sessions de collecte en vertu de l'interdiction de rassemblement, alors même que cette activité bénéficie d'une dérogation. La vague des annulations de collectes a démarré dans le Haut-Rhin, premier département concerné par la montée épidémique du coronavirus, puis s'est étendue aux autres départements.

Les questions de sécurité traitées avec une attention renforcée

Des élus restent dubitatifs même lorsque les attestations nécessaires leur sont fournies : « Les lieux de collecte de sang sont considérés par les autorités de l'État comme des lieux publics autorisés car vitaux et indispensables », rappelle pourtant l'EFS.

L'EFS s'alarme de ces initiatives alors que, par ailleurs, les

questions de sécurité sont traitées avec une attention renforcée : pour protéger les donneurs et le personnel, les consignes sont strictes d'effectuer les gestes barrières, en particulier le lavage des mains, et de respecter des mesures de distanciation, « similaires à celles prises dans les bureaux de vote ». Le personnel porte des masques.

Les contrôles dans la rue n'aident sans doute pas à la motivation des donneurs, car il faut parfois rappeler que ce motif de sortie est valable : « Les citoyens sont autorisés à se déplacer pour aller donner leur sang sur les sites de collecte de l'EFS, sous réserve de remplir l'attestation officielle ou une déclaration sur l'honneur indiquant qu'ils vont donner leur sang. » Le motif à cocher sur le formulaire diffusé par les autorités est la quatrième dans la liste, et concerne le « déplacement pour l'assistance aux personnes vulnérables ».